MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10/01/2023

APPROUVANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE PARIS SACLAY RELATIVE A LA FOURNITURE DE PAPIER

N° 2023-002

Le Conseil municipal légalement convoqué le 04/01/2023, s'est réuni le 10/01/2023 à 20h05, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s :
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha Devriendt, Mme Justine Giagnoni, Mme Laure Gibou, M. Sébastien Le Ferrec, M. Patrick Mouchelin, M. Jean-Marc Payen, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, Mme Katia Robert-Hautemulle, M.Damien Rousseau, M. Jules Thomas.

24 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 5
Mme Catherine Delaitre
M. Frédérick Baby Marinpouy
Mme Joane Giraudon
M. Christophe Royer
M. Enzo Sodano

Absent :
Aucun

Nombre de votant.e.s : 29

Mme Emmanuelle Pic a été désignée Secrétaire de Séance.

N° 2023-002

Rapporteur : Monsieur Olivier THOMAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122- 21 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération n°2022-031 en date du 29 mars 2022 portant autorisation donnée au Maire de signer la convention cadre de services communs avec la communauté Paris-Saclay ;

VU l'arrêté 2022-400 en date du 7 novembre 2022, donnant délégation temporaire de pouvoir à Monsieur Jérôme CAUET, 1er adjoint au Maire en remplacement de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de la Ville de Marcoussis, pendant son absence du mercredi 11 janvier 2023 au dimanche 12 février 2023 inclus ;

CONSIDERANT le projet de convention constitutive du groupement de commandes relatif à la fourniture de papier multi fonctions pour photocopieurs et imprimantes (A4, A3, blanc et couleur) ;

CONSIDÉRANT l'engagement partagé du territoire de l'agglomération de faire émerger une politique permettant de réaliser des économies d'échelle grâce à la mutualisation des achats entre les communes ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de créer un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et les communes du territoire relatif à la fourniture de papier ;

CONSIDÉRANT que cette convention désigne la communauté d'agglomération comme coordonnateur du groupement, et que cette fonction est exercée à titre gracieux au profit des communes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes relative à la fourniture de papier multi fonctions pour photocopieurs et imprimantes (A4, A3, blanc et couleur) ;

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commande ainsi que tous les documents y afférents ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint Délégué,
Monsieur Jérôme CAUET



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20230110-DEL2023-002-DE
Date de télétransmission : 16/01/2023
Date de réception préfecture : 16/01/2023